



TRIBUNE OUVRIERE.

Journal publié par un groupe
d'ouvriers de la Régie Renault

Mars 1960

Numéro 64

"N'Y A QU'A...."

La direction de l'usine qui pense à nous, a décidé, depuis quelque temps, d'élever nos connaissances théoriques et c'est par le Renault-Magazine qu'elle s'y emploie. Dans le N° 33, février 1960, page 19, le "théoricien" de service nous entretient longuement de "l'étalement de la production" et de "la garantie de l'emploi". C'est dans un style plaisant que notre écrivassier veut, par un article imagé, nous faire croire que la Régie fait tout pour nous.

Le Marché de l'Automobile a retrouvé son rythme saisonnier..? depuis 3 ans la direction prétend cela. C'est sans doute pour cette raison qu'en 1957, on produisait 2.500 dauphines, en plus, au mois de Décembre qu'au mois de Juin de la même année ; qu'en 1958, le même mois d'hiver, 4.000 dauphines viennent s'ajouter au total et que 1959, voit la capacité de production dépasser toutes les prévisions : on trouve 2.000 dauphines supplémentaires dans un mois "non-saisonnier" par rapport aux mois dits "saisonniers". Parallèlement l'évolution de la main d'oeuvre a suivi mais dans des faibles proportions.

Première conclusion à tirer de l'article du Renault-Magazine : malgré cette soi-disant vente saisonnière, la direction maintient les horaires et nous garde à l'usine par bonté d'âme. En réalité il en est tout autrement. La vente en France est moins aisée parce que notre pouvoir d'achat est en baisse (dans l'ensemble les ventes vont tout de même en augmentant mais pas au même rythme que l'augmentation de la production) et la vente sur le marché étranger, pour lequel on nous demande de faire des "efforts", compense les mois "creux" en France. - On vend moins cher une voiture à l'exportation qu'à un travailleur qui la fabrique.

Mais à la fin du compte le problème n'est pas là. Pendant de longues années les clients ont attendu des mois pour acheter une voiture ; dans ce même temps les "distributeurs-concessionnaires" ont fait de belles fortunes en vendant celles-ci au marché noir. Aujourd'hui la vente est plus délicate et les bénéficiaires sont un peu moins importants. Ils n'ont que très peu de voitures en stock, même en hiver, et pour certains modèles l'attente est encore longue. Jamais, au cours de ces trois dernières années, il a été nécessaire de stopper une machine ou de licencier un ouvrier par manque d'ouvrage, bien au contraire : si des machines n'ont plus fonctionné c'est parce que ne pouvant pas continuer à produire à un rythme deux à trois fois plus rapide que prévu, elles se sont brisées ou détériorées ; si des hommes ont dû interrompre leur travail c'est par maladie et grande fatigue car on a cherché à faire toujours rendre le maximum aux ouvriers et à reculer les limites de la résistance humaine. Hormis ceci tout le reste n'est qu'un bluff.

Toujours dans le "Renault-Magazine" notre "savant" va plus loin et il nous dit :

"Il faut tenir sa place et progresser" et prenant le taureau par les cornes il s'attaque à un slogan des syndicats : "Dire par exemple : cette année même avec une réduction d'horaire nous aurions produit la même chose que l'an passé avec un horaire plus long, est évidemment très simple et très séduisant"; et avec deux ou trois arguments notre "intelligence" essaie de détruire l'argument irréfutable des ouvriers qui disent : "l'année dernière nous avons produit un certain nombre de véhicules, cette année nous en avons produit 20 % de plus, si vous diminuez les heures de travail de 15 % (40 h. au lieu de 48) il restera encore des bénéfices". C'est une règle de trois que les enfants de la Communale pourraient faire. Or voici les "observations" de notre "cerveau" : il faut que les moyens techniques soient "utilisés au mieux". Nous avons vu plus haut comment les "moyens techniques" étaient utilisés non seulement "au mieux", mais au pire (non pas que les machines chômeraient, comme notre "économiste" voudrait nous le faire croire, mais parce qu'elles travaillent trop dur et les hommes aussi). La seconde "observation" porte sur le partage du "gâteau". Ce Monsieur se plaint en termes voilés de notre "gourmandise" : alors que nous constatons que notre part n'a pas cessé de diminuer depuis 15 ans ; que notre travail nous est volé pour enrichir tout un tas de gens ; qu'avec notre sueur on a payé la construction d'usines immenses ; que l'Etat a pris sa bonne part de notre travail, et nous devrions nous contenter, nous, d'être fiers d'avoir pu réaliser tout cela.

Messieurs les technocrates au service du Capital, souvenez-vous des paroles de ce chant :
Hideux dans leur apothéose
Les Rois de la mine et du rail
N'ont-ils jamais fait autre chose
Que dévaliser le travail !
Dans les coffres-forts de la banque
Ce qu'il a créé s'est fondu
En décrétant qu'on le lui rende
Le peuple ne veut que son dû.

-3ème Couplet de l'Internationale-

Lefauchoux avait l'ambition de produire 1.000 véhicules par jour. Dreyfus nous en fait produire plus de 2.000 par jour et son ambition est d'aller en augmentant. C'est la folie du capitalisme. Qu'avons-nous à y gagner dans cette course folle ? Notre sort n'était-il pas meilleur en 1936 quand nous en faisons moins et que nous nous intéressions plus à nos problèmes, tel celui de la lutte pour les 40 heures ?

LA GREVE DU D^t.62

Depuis longtemps déjà les Outils de ce Département ont de plus en plus de difficultés à réaliser les "temps". Heureusement une solidarité effective entre les diverses équipes leur a permis, à maintes reprises, de faire des actions à la suite desquelles ils ont obtenu satisfaction. Le 25 Février, un ouvrier (le délégué C.G.T.) passe 83 heures sur un travail payé 73 heures ; il est donc de ce fait "coulé" de 10 heures. Il va seul à la direction du Département pour leur demander le rajustement du temps de travail. Il en revient en déclarant s'être opposé à un refus accompagné d'une proposition d'un arrangement à l'amiable : il lui suffisait de déclarer que le métal était particulièrement dur ou qu'il n'était pas physiquement en forme ce jour-là.... l'ouvrier (délégué C.G.T.) refuse tout marchandage se bornant à réclamer son dû. Sur ce, les gars de son équipe débrayent et les autres équipes sont solidaires et la grève devient totale (250 ouvriers). Une délégation se rend à la direction du Département, elle se heurte à un refus mais il est néanmoins proposé de payer la moitié du temps coulé, c'est-à-dire 5 heures. L'intéressé repousse l'offre et la direction menace : "On verra bien qui cèdera le premier".

..//...

La grève pour le rajustement total du "temps" est décidée. L'après-midi la C.G.T. fait circuler une pétition pour une augmentation de 25 francs de l'heure. A 14 h. 30, l'équipe du soir ne prend pas le travail. Les discussions deviennent confuses : "Pourquoi est-on en grève, pour les "temps" ou pour les 25 francs ?" - "Revendication particulière d'atelier ou revendication sur l'augmentation générale des salaires ?" La C.G.T. déclare : "Demain matin les forgerons vont se joindre au mouvement pour les 25 francs". Le 26 février au matin la grève continue et les discussions sur les 25 francs continuent aussi..... Les ouvriers se rendent bien compte que s'il est possible d'obtenir satisfaction sur une question propre à un atelier il est tout à fait improbable qu'à un nombre si petit de grévistes ils vont obtenir une augmentation générale des salaires de 25 francs quand tous les autres secteurs de l'usine ignorent l'action engagée au Dt. 62. Et ce n'est pas la promesse vague du soutien des forgerons qui peut changer grand chose au rapport de force.

La Direction Générale de la Régie ne craint pas un atelier en grève quand il est le seul à réclamer les 25 francs pour tout le reste de l'usine. Cela la C.G.T. le sait mais n'ayant, actuellement, aucune envie de se lancer dans une action d'envergure elle lance son petit programme de débrayages locaux et de grèves tournantes. A priori, les gars du 62 ne sont pas hostiles à une augmentation générale des salaires de 25 francs mais la plupart ayant conscience du côté aventuriste de cette revendication ils essaient en premier lieu de ne pas noyer le poisson et de maintenir l'idée de la grève pour le rajustement des "temps". Immédiatement ils sont traités de "briseurs de mouvement" et autres gentillesse du même ordre.

Les tourneurs demandent alors l'élection d'un comité de grève pour diriger eux-même leur mouvement (nombreux sont les ouvriers auxquels il faut expliquer ce qu'est un comité de grève. Ils pensaient être incapables d'organiser leur lutte eux-mêmes et remettaient leur sort entre les mains des syndicats). Le Comité de grève (3 ouvriers par équipe) est élu et se réunit. La discussion reprend : "temps ou 25 francs" ? On décide de la sortie d'un tract. La C.G.T. prend en charge son impression, 300 exemplaires pour.... 36.000 ouvriers à INFORMER ! Voici le texte du tract rédigé par le Comité de grève :

~~"Tous les ouvriers du département 62 Outillage ont décidé dans la journée du 25 Février de passer à l'action devant le refus catégorique de la direction du département de payer un dépassement de 10 heures pour un temps à passer de 83 heures. A plusieurs reprises déjà, des cas analogues se sont produits dans l'atelier dus à l'incompétence du chronométrage. Ce matin, devant l'ampleur et la continuité de notre mouvement, la formation d'un comité de grève est décidée et il est composé d'ouvriers syndiqués et inorganisés. Le comité de grève appelle tous les travailleurs de l'atelier à continuer la lutte, au coude à coude, jusqu'à l'obtention : 1°) du paiement intégral des heures dépassées par Barbé et Cheny - 2°) d'aucun abattement sur la prime trimestrielle".~~
"(Le Comité de grève - 26.2.60)

L'après-midi les grévistes se rendent à la Direction Générale de l'usine. Les délégués seuls sont reçus par M. Bobin (ancien secrétaire C.F.T.C. des Métaux - un "gauchiste" qui en 1948 demandait aux ouvriers de tenir jusqu'au bout tout en refusant l'élargissement de la grève..., actuellement homme de main du patron et chargé des relations "sociales") qui confirme la réponse faite aux grévistes par la direction du département. Les grévistes sont très mécontents.

Le Samedi 27 Février dans la matinée, ~~4~~ ouvriers reprennent le travail. Quelques grévistes viennent annoncer qu'ils ont reçu une lettre à domicile :

"Monsieur,

Vous avez cru devoir cesser votre travail pour appuyer la revendication d'un de vos camarades concernant le temps alloué pour l'exécution d'une pièce d'outillage. La décision prise par votre agent de maîtrise est parfaitement logique, la preuve ayant été

.../...

- 1 -
faite par l'intéressé lui-même que le temps était normal. Vous avez malgré tout maintenu votre interruption de travail en occupant les lieux, ce qu'une jurisprudence constante et formelle déclare illégal.

En conséquence, prenant acte de la rupture de contrat de votre fait, nous sommes contraints de prendre vis à vis de vous la sanction que votre attitude nous impose, c'est-à-dire votre licenciement sans préavis et indemnités. Toutefois, voulant tenir compte de l'ignorance dans laquelle vous pourriez être sur la conséquence de la position que vous avez prise, nous sommes disposés à surseoir à l'application de cette mesure au cas où vous reprendriez normalement votre travail le lundi 29 février suivant votre horaire habituel".

R. CLEES, direction du personnel et des relations sociales.

Lundi matin, 29 février, les ouvriers pesant les risques de continuer seuls une grève, décident de reprendre le travail. La C.G.T. parle d'envisager d'autres luttes pour la défense des 25 francs. Dans la journée doit se réunir le comité de grève... et voilà que le petit scandale éclate : 1°) les "temps" de la pièce avaient déjà été réalisés plusieurs fois,

2°) l'ouvrier (délégué C.G.T.) avait demandé à être chronométré, ce qui fut fait,
3°) il réalisa les délais mais réclama une augmentation de 10 % (pour le temps de pose) et c'est cela qui lui fut refusé.

Lorsqu'ils apprirent de quelle manière ils avaient été dupés les ouvriers furent très mécontents. En fait l'essentiel était de déclencher la grève pour ensuite permettre au syndicat C.G.T. de venir servir sa cuisine préparée à l'avance. Ce même lundi soir le comité de grève fut convoqué mais tout le monde ne fut pas largement invité. Et là la salade continua. Il est décidé la sortie d'un nouveau tract qui parlerait des 25 francs mais la priorité serait donnée au paiement des dépassements des temps, au paiement de la prime, à l'affichage des temps. Ce tract, signé Comité de grève, appelait à un débrayage d'une 1/2 heure pour chaque équipe. Dans le même temps un autre tract, C.G.T. celui-là, avait en priorité le mot d'ordre de 25 francs. Le débrayage d'une 1/2 heure ne fut guère suivi.

LES REVENDICATIONS DES OUTILLEURS

L'année dernière, à peu près à la même époque, la direction avait institué le système de la banque pour les outilleurs. Ce système, personne ne s'y était trompé, était destiné à maintenir les outilleurs à un certain niveau de production (autour de 150 %) et d'éliminer les autres. Une année s'est écoulée et malgré les grèves tournantes que nous avons engagées contre ce système, la direction l'a fait appliquer à 100 %. Aujourd'hui, on produit des quantités de plus en plus grandes d'outils ce qui permet une certaine rationalisation de leur production. On diminue les délais. On augmente les séries et dans certains coins de l'usine on réduit le travail à des opérations simples, si bien que les outilleurs perdent le plus souvent les privilèges professionnels qu'ils avaient avant.

Tout ceci s'inscrit dans la politique de productivité de la direction et du patronat. Ainsi ce dernier mois la direction a encore trouvé une innovation. Elle a augmenté de 6 Fr les P.3 et de 2 Fr les P.2 sans rien donner aux autres catégories. Elle continue de cette façon à diversifier les salaires entre les Outilleurs pour lutter contre toute velléité de solidarité et d'unité de ces derniers.

Après la libération, le gouvernement avait divisé, avec le consentement des syndicats, les travailleurs entre plusieurs catégories d'ouvriers. Ils avaient ensemble codifié et institutionnalisé la hiérarchie des salaires en multipliant les catégories. Aujourd'hui ces mêmes lois sur le travail n'arrêtent nullement les patrons et notre

.../...

direction qui joue sur les maxi et les mini, donne 3 fr aux uns, 15 fr aux autres et rien à certains. Cette différenciation est de moins en moins justifiée par la nature du travail qui, dans bien des cas, est le même pour un P.I ou un P.J. Plus l'outillage se rationalise, plus le métier d'ouilleur perd de sa valeur et dans certains ateliers de l'usine il arrive même que l'on remplace certains outilleurs par des O.S. La seule justification de la hiérarchisation des salaires c'est de créer un esprit de concurrence entre les travailleurs.

Face à cette offensive les syndicats ont raison de revendiquer des augmentations uniformes de 25 fr de l'heure mais pourquoi ont-ils attendu 15 ans pour se rendre compte que la hiérarchie des salaires divisait les ouvriers ? Si, pendant des années, ils n'avaient pas soutenu les revendications hiérarchisées nous n'en serions certainement pas là. Mais si les syndicats ont mis des années à réviser leur politique sur les revendications ils continuent, par contre, à mener la même politique en ce qui concerne les méthodes de lutte. En effet pour lutter contre la direction et obtenir les 25 fr de l'heure, ils continuent à suggérer des grèves tournantes. L'année dernière la réaction des outilleurs est restée sans résultat justement parce qu'elle s'est morcelée en 5 grèves d'une heure malgré la volonté incontestable des outilleurs d'aller plus loin. Cette année on nous propose non plus des grèves de tous les outilleurs mais des grèves d'une à trois heures par semaine par atelier et parfois comme à l'A.O.C., par profession. Une heure de grève pour un ouvrier n'a jamais signifié 10 heures de grève pour la direction ; et si cette heure de grève ne coûte pas cher aux ouvriers il est complètement crétin de penser que proportionnellement elle coûte plus cher aux patrons. De ces grèves-là nous en avons fait depuis des années. Ce n'est pas une nouveauté et nous n'avons jamais rien obtenu.

La difficulté dans nos luttes a toujours été la coordination et l'organisation de nos grèves. Ce problème est le plus difficile à résoudre et c'est celui-là que nous devons résoudre pour obtenir satisfaction. Pour se mettre en grève dans un atelier il n'y a pas besoin d'organisation ni de syndicat, c'est relativement facile, mais pour se mettre en grève dans toute l'usine il faut s'organiser. Les organisations syndicales ne veulent pas ou ne peuvent pas réaliser cette organisation et cette cohésion des mouvements et tant que les travailleurs ne réaliseront pas ces deux choses ils risquent fort d'attendre longtemps la satisfaction de leur revendication.

Il faut être sérieux et savoir si oui ou non nous voulons obtenir nos 25 fr de l'heure et finir de se bercer d'illusions en prétendant que la direction cédera avec 2 h. de grève par semaine ou par mois. La seule solution pour résister à la direction et obtenir une augmentation uniforme des salaires c'est d'unifier nos luttes comme nous unifions nos revendications. C'est par la création de comités de grève, élus par atelier, et par la coordination de ces comités de grève que nous pourrions obtenir cette cohésion. Les petites grèves tournantes, au petit bonheur la chance, se sont jusqu'ici avérées inefficaces et n'ont conduit qu'au découragement.

REFORME FISCALE

En décembre 1959 est parue une loi concernant la réforme fiscale pour l'année 1960. La Presse, écrite et parlée, s'est faite l'intermédiaire des politiciens pour nous expliquer qu'en 1960 nous paierons moins d'impôts. Jusqu'à aujourd'hui personne n'a jamais pensé que l'Etat nous fait des cadeaux. Rappelons d'abord le mode de calcul de l'impôt de 1959 (Revenu 1959). Exemple : Contribuable marié avec 1 enfant : 2,5 parts.

Impôt net global : 1.100.000 (après les déductions de 10 % et 15 %)

Quotient familial : $\frac{1.100.000}{2,5} = 440.000$

.../...

Application du barème : de 0 à 220.000	=	0 %	=	0
de 220.000 à 350.000	=	130.000 x 10 %	=	13.000 Fr
de 350.000 à 440.000	=	90.000 x 15 %	=	13.500
			Total	26.500 Fr par part

Montant net à payer : $26.500 \times 2,5$ (parts) = 66.250 Fr + 10 % de Fonds de Solidarité.

Maintenant voici un exemple pour expliquer le mode de calcul 1960 (Revenu 1959)
 /2/ -Exemple : Contribuable marié avec 1 enfant : 2,5 parts.
 Impôt net global : 1.200.000 (après les déductions de 10 % et 19 %)
 Quotient familial : $\frac{1.200.000}{2,5} = 480.000$ Fr

Application du barème : de 0 à 220.000	x 5 %	=	11.000 Fr
de 220.000 à 350.000	= 130.000 x 15 %	=	19.500
de 350.000 à 480.000	= 130.000 x 20 %	=	26.000
		Total	56.500 Fr par part

Montant de l'impôt brut : $56.500 \times 2,5$ (parts) = 141.250 Fr
 Crédit de l'impôt de 5 % sur le revenu net global $\frac{1.200.000 \times 5}{100} = 60.000$ Fr

Différence de l'impôt brut et du crédit d'impôt :

$$141.250 \text{ Fr} - 60.000 \text{ Fr} = \underline{\underline{81.250 \text{ Fr} + 10 \% \text{ de Fonds de Solidarité.}}}$$

En comparant les deux exemples, on remarque : (voir 1er exemple page 5)

- 1°) les déductions : 1958 : 10 % et 15 %
1959 : 10 % et 19 %
- 2°) les tranches ont augmenté de 5 % en 1960 par rapport à 1959
- 3°) une nouvelle déduction (crédit d'impôt) de 5 % qui en principe compense l'augmentation de 5 % des tranches.

Reprenons le deuxième exemple en appliquant l'ancien mode de calcul :

Impôt net : $\frac{1.200.000}{2,5}$ parts
 Quotient familial : $\frac{1.200.000}{2,5} = 480.000$

Application du barème (ancien) de 0 à 220.000	=	0 %	=	0
de 220.000 à 350.000	=	130.000 x 10 %	=	13.000 Fr.
de 350.000 à 480.000	=	130.000 x 15 %	=	19.500
			Total	32.500 par part

Montant de l'impôt : $32.500 \times 2,5$ (parts) = 81.250 francs

On s'aperçoit que bien qu'ayant un revenu net global plus élevé de 100.000 Fr (1959 : 1.200.000 Fr, 1958 : 1.100.000 Fr) le montant de l'impôt est le même : 81.250 Fr. Cela s'explique par le fait qu'il y a bénéficié d'une première déduction de 4 % (19 % - 15 %) sur le revenu brut global, et, une 2ème déduction de 5 % sur l'impôt brut. La soupape de sûreté fonctionne toujours à merveille. On augmente très légèrement les salaires (6,3 % au cours de l'année 1959), les prix augmentent dans les mêmes proportions, sinon plus (donc diminution de notre pouvoir d'achat), et on nous gratifie d'une nouvelle loi fiscale pour compenser le tout. Nous ne pensons pas que ce soit les travailleurs les bénéficiaires de ces tractations. L'impôt sera le même à payer ou même supérieur. Cette année nous aurons sans doute encore quelques "augmentations"... Résultat : l'impôt sera encore supérieur tandis que notre pouvoir d'achat sera toujours aussi inférieur.